



- LES DIMENSIONS DU TROU DE MAIN SONT APPROXIMATIVES.
- ENLEVER LE CÂBLE EXISTANT JUSQU'AU SOMMET DU LAMPADAIRE ET FOURNIR UN NOUVEAU CÂBLE ET FOURNIR UNE BOÎTE DE JONCTION NEMA XX AVEC SOMMET DU LAMPADAIRE POUR LE CÂBLE EXISTANT ET LE NOUVEAU CÂBLE.
- ENLEVER LA CONNEXION VERRILLABLE 600 V EXISTANTE ET FOURNIR UN CÂBLE JUSQU'AU SOMMET DU LAMPADAIRE.
- RACCORDS ETANCHES AUX INTÉRIEURES.
- ENLEVER LA BOÎTE DE JONCTION EXISTANTE ET FOURNIR UNE NOUVELLE BOÎTE NEMA XX AVEC PLAQUETTE À BORNES 600 V.
- PLAQUE SOUDÉE.
- CÂBLE EXISTANT/NOUVEAU SE REPORTER AU PLAN DE SITUATION POUR LA PORTÉE.

NOTES DE DESSIN :

- 1 FOURNIR DES DESSINS D'AVANT D'ÊTRE PORTANT LE SÉAL D'UN INGÉNIEUR OBTENANT UN PERMIS VALABLE DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO POUR LE NOUVEAU ENSEMBLE DE TÊTE, LES DÉTAILS DE MONTAGE, LA COORDINATION DE LA LONGUEUR DES BRAS, DES DIMENSIONS DES LUMINAIRES, LE COUVERCLE DE TÊTE, LES SCHEMAS ÉLECTRIQUES ET LES DÉTAILS DES CÂBLES.
- 2 DÉCONNECTER L'ENSEMBLE DE TÊTE EXISTANT ET TOUT L'ÉQUIPEMENT CONNEXE AVEC LE MÉCANISME DE LEVAGE DES LUMINAIRES, EN LEVANT D'ABORD LE LAMPADAIRE. FOURNIR UN NOUVEAU ASSEMBLAGE D'AVANT D'ÊTRE PORTANT LE SÉAL D'UN INGÉNIEUR OBTENANT UN PERMIS VALABLE DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO POUR LE NOUVEAU ENSEMBLE DE TÊTE EXISTANT ET TOUT L'ÉQUIPEMENT CONNEXE.
- 3 FOURNIR UN SUPPORT DE RÉACTION ET LA BOÎTE DE JONCTION NEMA XX AVEC PLAQUETTES À BORNES 600 V POUR RACCORDER LE CÂBLE EXISTANT AUX LUMINAIRES ET LUMINAIRES EXISTANTS.
- 4 FOURNIR UN NOUVEAU CÂBLAGE CONFORME AUX NORMES DE L'INDUSTRIE DE LA BOÎTE DE JONCTION À LA BASE DU LAMPADAIRE À LA BOÎTE DE JONCTION AU SOMMET DU LAMPADAIRE ET AUX LUMINAIRES.
- 5 FOURNIR UN NOUVEAU CÂBLAGE CONFORME AUX NORMES DE L'INDUSTRIE INSTALLÉ DANS LE LAMPADAIRE EXISTANT, RACCORDER AU DISJONCTEUR EXISTANT À LA BASE DU LAMPADAIRE.

DÉCONNECTER TOUTS LES ENSEMBLES DE TÊTE EXISTANTS ET TOUT L'ÉQUIPEMENT CONNEXE AVEC LE MÉCANISME DE LEVAGE DES LUMINAIRES, EN LEVANT D'ABORD LE LAMPADAIRE. FOURNIR UN NOUVEAU ASSEMBLAGE D'AVANT D'ÊTRE PORTANT LE SÉAL D'UN INGÉNIEUR OBTENANT UN PERMIS VALABLE DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO POUR LE NOUVEAU ENSEMBLE DE TÊTE EXISTANT ET TOUT L'ÉQUIPEMENT CONNEXE.

DSCF4986.JPG